

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	5
<b>Avant-propos</b>	7
<b>Discours d'ouverture par le ministre belge de la Justice</b> <i>Stefaan DE CLERCK</i>	9
<b>Propos introductifs d'une importante journée européenne pour les droits de la défense</b> <i>Robert DE BAERDEMAEKER</i>	13
<b>Cadre général de la coopération pénale au sein de l'Union européenne</b> <i>Anne WEYEMBERGH</i>	15
Introduction : l'espace pénal européen à un tournant	15
I. Au plan institutionnel: rappel des principaux changements apportés par le traité de Lisbonne	17
II. Au plan substantiel: la coopération judiciaire en matière pénale et le rapprochement des législations pénales	21
A. La coopération judiciaire en matière pénale	22
1. La fluidification des mécanismes de coopération judiciaire en matière pénale	22
2. La mise sur pied et le renforcement d'acteurs européens	39
B. Le rapprochement des législations pénales	44
1. Bilan à la veille de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne	44
2. Changements introduits par le traité de Lisbonne et par le programme de Stockholm	48
3. Évaluation des dix premiers mois de mise en œuvre du traité de Lisbonne et du programme de Stockholm	51
Conclusion	52
<b>ANTHEMIS</b>	131

**L'impact du traité de Lisbonne sur la justice pénale** 53*Emmanuel BARBE*

- I. Le droit pénal dans le traité de Lisbonne : une politique normalisée 54
  - A. La fin de l'unanimité: la possibilité de politiques plus ambitieuses 55
  - B. Le Parlement européen colégislateur: la garantie démocratique 56
  - C. L'utilisation d'instruments juridiques performants 57
- II. L'impact sur les compétences de l'Union européenne : vers un droit pénal européen? 59
  - A. Le droit pénal (matériel) communautaire : enfin! 60
    - 1. Les eurocrimes 60
    - 2. Le droit pénal comme outil au service d'autres politiques de l'Union européenne 62
  - B. De la coopération judiciaire au rapprochement de la procédure pénale 63
    - 1. Le développement de l'entraide judiciaire en matière pénale 63
    - 2. Le rapprochement de la procédure pénale des États membres 64
  - C. Vers une justice européenne: d'Eurojust au parquet européen 66
    - 1. Les nouveaux habits d'Eurojust 66
    - 2. Le Parquet européen: une réalisation enfin envisageable 67

**L'espace pénal européen : impact de la fin des piliers après le traité de Lisbonne** 71*Marianne DONY*

- I. L'espace pénal européen et le système des piliers avant le traité de Lisbonne 71
  - A. L'espace pénal avant le traité d'Amsterdam : une situation particulièrement insatisfaisante 71
    - 1. Les accords de Schengen 71
    - 2. La coopération en matière de justice et d'affaires étrangères dans le traité de Maastricht 72

B.	Le traité d'Amsterdam : des progrès mais encore insuffisants	76
1.	La « communautarisation » d'une partie du troisième pilier	76
2.	Un troisième pilier renové	77
3.	L'intégration de l'acquis Schengen dans le droit de l'Union	80
II.	La fin des piliers : vers un envol de l'espace pénal dans le traité de Lisbonne ?	80
A.	La réunification de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	80
B.	Des instruments juridiques plus appropriés	81
C.	Une amélioration du fonctionnement de l'espace pénal	82
1.	L'initiative	82
2.	Le vote au Conseil	82
3.	Un rôle accru du Parlement européen	83
4.	Les pouvoirs d'exécution de la Commission	84
D.	Un élargissement substantiel de la compétence de la Cour de justice	84
E.	Le bémol du renforcement des statuts dérogatoires du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark	85

**La Charte européenne des droits fondamentaux de l'Union européenne : quelles avancées pour l'avocat pénaliste ?** 87

*Jean-Loup CHARRIER*

**L'articulation de la Charte européenne et de la Convention européenne des droits de l'homme dans le domaine du droit pénal : concurrence ou complémentarité ?** 97

*Paul DE HERT & Erika ELLYNE*

I.	La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	97
II.	Dispositions générales de la Charte européenne des droits de l'homme	100
A.	Art. 51 : Champ d'application	100
B.	Art. 52 : Portée des droits garantis	101
C.	Art. 53 : Niveau de protection	105
III.	Apport au niveau de la procédure pénale	106
A.	Art. 47 : Droit à un recours effectif et accès à un tribunal impartial	106
B.	Art. 48 : Présomption d'innocence et droits de la défense	109

C.	Art. 49: Principe de légalité	110
D.	Art. 50: Droit de ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour la même infraction	112
E.	Art. 2: Droit à la vie	113
F.	La protection des données personnelles	115
IV.	Droit pénal matériel	116
A.	Art. 2: Droit à la vie et abolition de la peine de mort	116
B.	Art. 49: Principes de légalité et proportionnalité des délits et des peines	118
C.	Art. 4: Interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	119
D.	Art. 5: Interdiction de l'esclavage et du travail forcé	120
E.	Procès équitable	122
F.	Art. 7: Respect de la vie privée et familiale	122
G.	Art. 6: Droit à la liberté et à la sûreté	123
V.	Conclusion: quel agencement entre les deux cours?	125